

SUIVI DU COMMERCE DE L'OMC – DERNIÈRES TENDANCES

La série de renseignements actualisés sur le suivi du commerce est une initiative du Secrétariat de l'OMC visant à fournir des indications régulières, factuelles et concises sur les questions présentant un intérêt dans le contexte de l'exercice de suivi du commerce de l'OMC. Les mises à jour sont établies par le Secrétariat de l'Organisation sous sa propre responsabilité et ne reflètent pas les vues ou positions des Membres de l'OMC.

L'exercice de suivi du commerce de l'OMC est un exercice de transparence, factuel et sans effet juridique, qui porte sur les nouvelles mesures liées au commerce et à la politique commerciale. Suite aux recommandations formulées dans le cadre de la septième évaluation du Mécanisme d'examen des politiques commerciales, en 2023, les rapports de suivi du commerce suivront un cycle annuel, à titre expérimental, à compter de 2024. Une fois par an, normalement en décembre, l'Organe d'examen des politiques commerciales se réunit pour examiner le Rapport de suivi du commerce de la Directrice générale.¹ Cette réunion donne aux délégations la possibilité de procéder à un examen interactif par les pairs au siège de l'OMC à Genève.

À propos du suivi du commerce de l'OMC

Depuis 2009, les rapports de suivi du commerce de l'OMC donnent régulièrement aux Membres des renseignements à jour sur les faits nouveaux relatifs au commerce. Initialement conçu pour tenir le Directeur général de l'OMC régulièrement informé des répercussions de la crise financière mondiale sur le commerce, le suivi du commerce réalisé par l'Organisation dans le cadre du Mécanisme d'examen des politiques commerciales est rapidement devenu un exercice mené en étroite collaboration avec les Membres de l'OMC et les observateurs. Le processus de vérification est au cœur de cette relation entre les parties prenantes: il permet de garantir que tous les Membres et tous les observateurs puissent contrôler, ajuster ou rectifier la description et la portée de leurs propres mesures commerciales ou liées au commerce avant leur publication.

Les rapports de suivi du commerce visent à mettre en lumière les dernières tendances dans la mise en œuvre de diverses mesures qui influent sur les flux commerciaux, et à fournir des renseignements actualisés sur la situation de l'environnement commercial à l'échelle mondiale. Ils portent sur les mesures commerciales appliquées dans les domaines des marchandises, des services et de la propriété intellectuelle. Ces rapports donnent aussi des informations à jour sur diverses autres questions, notamment les mesures correctives commerciales, l'agriculture, les mesures SPS, les OTC et l'environnement.

La mise à jour ciaprès établit un état des lieux préliminaire des mesures mises en œuvre entre la mi-octobre 2023 et la mi-mai 2024, telles que communiquées par les Membres de l'OMC et les observateurs ou identifiées par le Secrétariat de l'OMC.² Le rapport annuel de suivi du commerce qui couvre la période comprise entre la mi-octobre 2023 et la mi-octobre 2024 sera distribué en novembre et sera précédé de l'habituelle demande de renseignements formulée par la Directrice générale, ainsi que d'une période ménagée pour permettre aux délégations de vérifier toutes les informations.

Résumé analytique

La présente mise à jour donne un aperçu de certaines évolutions en matière de politiques commerciales et liées au commerce dans le domaine des marchandises qui sont intervenues entre la mi-octobre 2023 et la mi-mai 2024. Elle paraît à une période où l'économie mondiale est confrontée à des risques et à des incertitudes liés en particulier à des conflits armés actifs, à des tensions géopolitiques de grande ampleur, aux pressions entraînées par la fragmentation de l'économie mondiale et aux répercussions des changements climatiques.

Au cours de la période à l'examen, les Membres de l'OMC ont adopté davantage de mesures facilitant les échanges de marchandises (169) que de mesures les restreignant (99). C'est un signe important de leur volonté de maintenir les flux commerciaux malgré les incertitudes géopolitiques actuelles. La plupart de ces mesures ont été prises à l'égard des importations. L'introduction de nouvelles restrictions à l'exportation a nettement diminué pendant la période considérée et, à l'inverse de la tendance observée entre 2021 et 2023, les nouvelles restrictions à l'importation ont été plus nombreuses que les nouvelles restrictions à l'exportation.

La période à l'examen a été marquée par un net renouveau des mesures de soutien économique. L'octroi de subventions dans le cadre des politiques industrielles progresse rapidement, en particulier dans les domaines liés ou faisant référence aux sources d'énergie renouvelable ou non renouvelable, aux changements climatiques et à la sécurité nationale.

Les Membres de l'OMC ont adopté 205 mesures correctives commerciales (172 ouvertures d'enquêtes et 33 clôtures), ce qui représente 43,3% de l'ensemble des mesures liées au commerce des marchandises enregistrées.

¹ Série de documents de l'OMC [WT/TPR/OV](#).

² Les tendances mises en évidence dans la présente mise à jour s'appuient sur toutes les mesures identifiées pendant la période considérée. Ces mesures ont été transmises aux Membres et aux observateurs, pour vérification.

Le nombre de restrictions à l'importation en vigueur progresse régulièrement depuis 2009 – en valeur et en pourcentage des importations mondiales. Pour 2024, les échanges visés par ce type de restrictions a été estimé à 2 272 milliards d'USD, ce qui représente 9,7% du total des importations mondiales.

Dans les secteurs des services, la plupart des nouvelles mesures mises en place par les Membres de l'OMC facilitaient les échanges soit en libéralisant, soit en améliorant le cadre réglementaire. En outre, les Membres ont continué à ajuster leur régime de propriété intellectuelle (PI) au cours de la période à l'examen. La mise en œuvre de nouvelles mesures liées au commerce en rapport avec la COVID19 visant les marchandises, les services, la PI et le soutien économique général des Membres de l'OMC a continué à faiblir.

Le commerce mondial devrait se redresser progressivement ces deux prochaines années. D'après les dernières prévisions publiées par l'OMC le 10 avril 2024, le volume du commerce mondial des marchandises devrait augmenter de 2,6% en 2024. Les perspectives du commerce des services commerciaux sont également positives, surtout en ce qui concerne le commerce de services fournis par voie numérique.

Conclusions spécifiques

1.1 Volume et perspectives du commerce des marchandises

Le commerce mondial devait connaître une reprise progressive au cours des deux prochaines années, après un ralentissement plus important que prévu en 2023 dû aux effets persistants des prix élevés de l'énergie et de l'inflation. D'après les dernières prévisions publiées par l'OMC le 10 avril 2024, le volume du commerce mondial des marchandises devrait augmenter de 2,6% en 2024 et de 3,3% en 2025 après une contraction de 1,2% en 2023. Les perspectives du commerce des services commerciaux sont également positives, surtout en ce qui concerne le commerce de services fournis par voie numérique, dont la valeur s'est appréciée de 51% entre 2019 et 2023.

L'économie mondiale a continué à se redresser progressivement au cours de la période considérée. La production a augmenté à un rythme modéré dans les principales économies du monde pendant le premier trimestre. Aux États-Unis, la croissance trimestrielle annualisée du PIB est tombée à 1,3% au premier trimestre de 2024 contre 3,4% au quatrième trimestre de 2023, mais elle est restée positive. Dans la zone euro, la croissance du PIB a accéléré pour atteindre 1,3% au premier trimestre de 2024, contre 0,0% au quatrième trimestre de 2023, tandis qu'en Chine, la croissance est passée de 4,9% à 6,6%. Le niveau plus modéré de l'inflation dans les économies avancées devrait permettre aux banques centrales d'abaisser les taux d'intérêt au fil du temps, ce qui devrait stimuler la consommation et la demande d'importations.

Les statistiques préliminaires pour le premier trimestre de 2024 font état d'une accélération du volume du commerce mondial des marchandises. Le commerce, mesuré par la moyenne des exportations et des importations, avait gagné 1,0% au premier trimestre de 2024 par rapport au trimestre précédent, ce qui équivaut à 3,9% sur une base annualisée. Cette progression est largement conforme aux prévisions commerciales actuelles de l'OMC. Les exportations et les importations de l'Europe sont restées faibles, tandis que le commerce a progressé plus fermement dans d'autres régions. Globalement, le commerce a fait preuve d'une résilience remarquable malgré des tensions commerciales croissantes au niveau mondial.

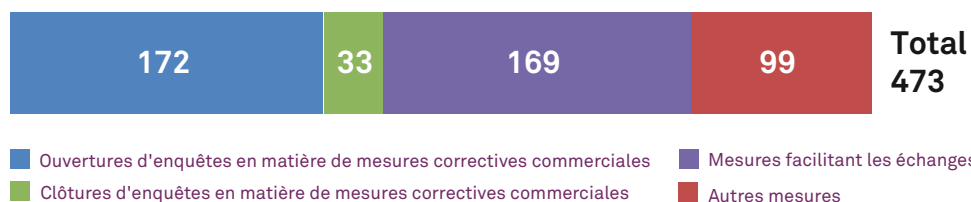
1.2 Aperçu des mesures commerciales visant les marchandises

La présente mise à jour donne un aperçu de certaines évolutions en matière de politiques commerciales et liées au commerce visant les marchandises qui sont intervenues entre la mi-octobre 2023 et la mi-mai 2024. Elle est divisée en trois parties, conformément au classement habituel des mesures commerciales concernant les marchandises en catégories utilisées dans les annexes des rapports de suivi du commerce, à savoir (annexe i) – Mesures de facilitation des échanges, (annexe ii) Mesures correctives commerciales et (annexe iii) – Autres mesures commerciales et liées au commerce.³

L'encadré 1 ci-dessous présente les évolutions relatives au commerce des produits alimentaires, des aliments pour animaux et des engrais, et l'encadré 2 décrit l'évolution des mesures commerciales liées à la COVID-19.⁴

Au total, 473 mesures commerciales visant les marchandises ont été enregistrées pour les Membres de l'OMC et les observateurs pendant la période considérée (graphique 1). Ce chiffre inclut les mesures de facilitation des échanges, les mesures correctives commerciales et d'autres mesures commerciales et liées au commerce. Le graphique 2 montre la valeur des échanges visés⁵ par les mesures enregistrées pour les Membres de l'OMC et les observateurs pendant la période considérée.

Graphique 1 Nombre de mesures introduites entre la mi-octobre 2023 et la mi-mai 2024



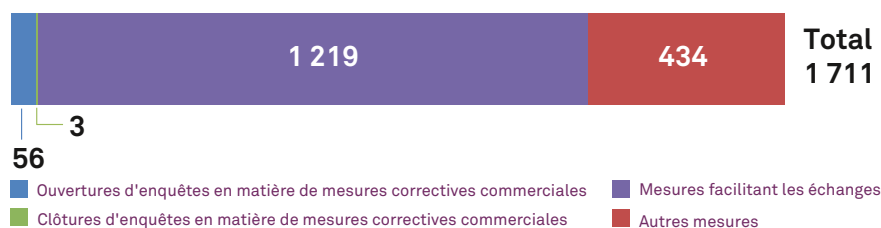
Source: Secrétariat de l'OMC.

3 L'intitulé de l'annexe (iii) montre qu'il est parfois difficile de déterminer sans ambiguïté que certaines mesures commerciales sont restrictives, c'est-à-dire qu'elles restreignent les flux commerciaux. L'annexe (iii) continue de répertorier les mesures qui ne facilitent pas les échanges et qui ne sont pas des mesures correctives commerciales. Les mesures inscrites dans cette annexe peuvent avoir été adoptées en réponse à des mesures prises par des partenaires commerciaux. Ces annexes n'incluent pas les mesures SPS et OTC.

4 Les mesures liées à la COVID-19 ne sont pas incluses dans le calcul de la valeur des échanges visés et ne sont pas prises en compte dans les totaux de cet aperçu.

5 Les données relatives à la valeur des échanges sont des estimations des importations/exportations annuelles des produits visés réalisées par les économies touchées par les mesures introduites pendant la période considérée. La valeur des échanges visés n'inclut pas les échanges concernés par les mesures mises en œuvre ou supprimées pendant la période à l'examen. Les estimations de la valeur des échanges visés pour la période considérée sont basées sur le commerce des marchandises de 2022.

Graphique 2 Valeur estimée des échanges visés par les mesures à l'importation et à l'exportation introduites entre la mi-octobre 2023 et la mi-mai 2024, en milliards d'USD



Note: Les valeurs ont été arrondies.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Mesures de facilitation des échanges

Au cours de la période à l'examen, 169 nouvelles mesures de facilitation des échanges ont été enregistrées pour les Membres de l'OMC et les observateurs, soit une moyenne mensuelle de 24,1 mesures (graphique 3). Cela représente 35,7% du nombre total de mesures enregistrées. La plupart des mesures de facilitation des échanges ont été prises à l'importation. La réduction ou l'élimination des droits d'importation représentaient la majorité des mesures de facilitation des échanges, devant l'élimination ou l'assouplissement des restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation.

Graphique 3 Nombre moyen de mesures de facilitation des échanges visant les marchandises, par mois et par type, introduites entre 2014 et la mi-mai 2024

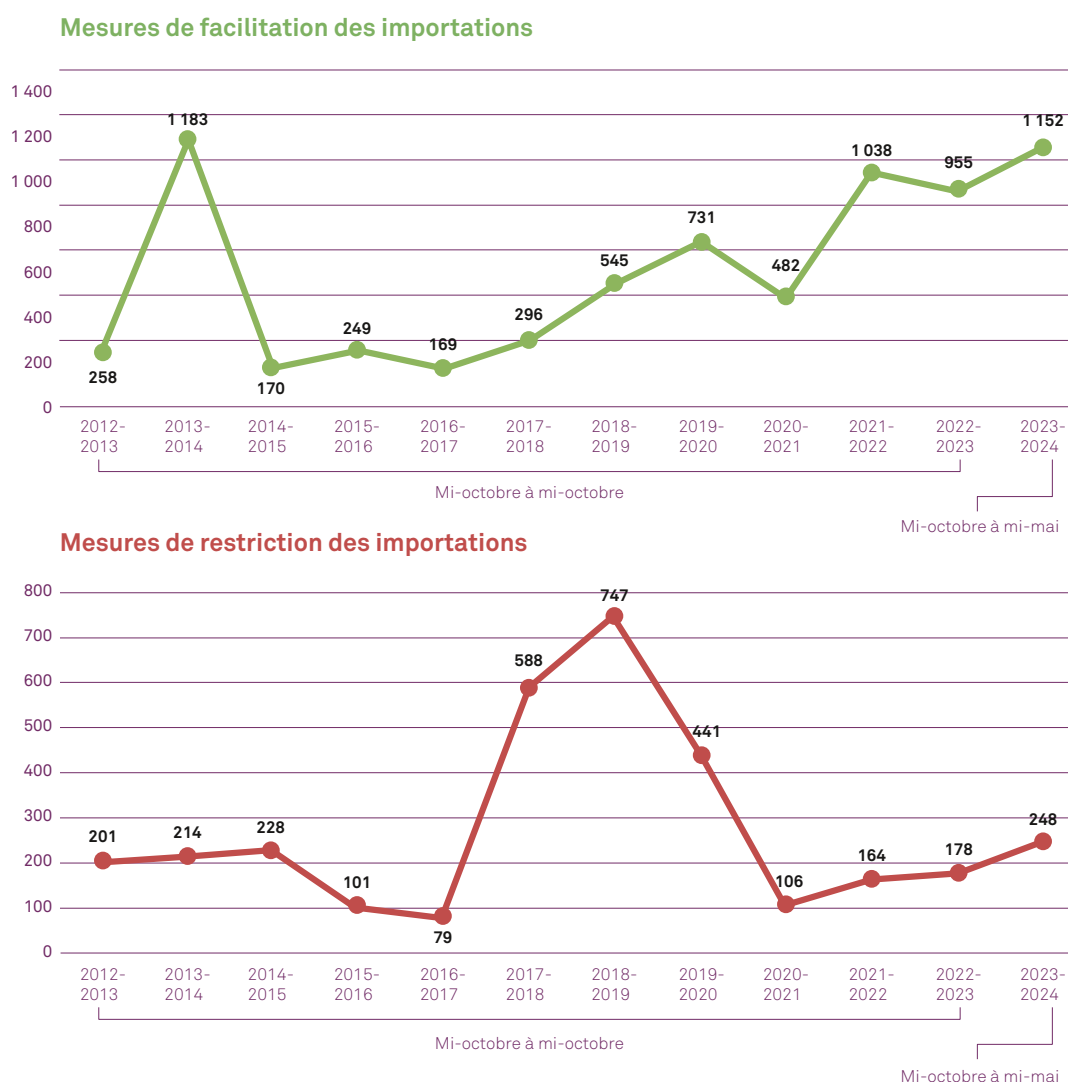


Note: Les valeurs ont été arrondies. Les données révisées reflètent les modifications apportées à la base de données sur le suivi du commerce (TMDB) en vue de préciser et de mettre à jour les renseignements disponibles. Les autres données se rapportent aux mesures, y compris les modifications administratives, qui peuvent toucher à la fois les importations et les exportations.

Source: Secrétariat de l'OMC.

La valeur des échanges visés par les mesures de facilitation des importations introduites pendant la période considérée était estimée à 1 152,2 milliards d'USD (contre 955,0 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel), soit 4,6% de la valeur des importations mondiales de marchandises (graphique 4).

Graphique 4 Valeur des échanges visés par de nouvelles mesures de facilitation des importations et de restriction des importations au cours de chaque période considérée (non cumulée), en milliards d'USD



Note: Ces chiffres sont des estimations et représentent la valeur du commerce visé par les mesures (c'est-à-dire les importations annuelles des produits concernés en provenance des économies affectées par les mesures) introduites durant chaque période considérée, et non l'effet cumulé des mesures commerciales.

Source: Secrétariat de l'OMC.

La valeur des échanges visés par les mesures de facilitation des exportations introduites pendant la période considérée était estimée à 66,8 milliards d'USD (contre 22,2 milliards d'USD dans le dernier rapport), soit 0,3% de la valeur des exportations mondiales de marchandises.

Globalement, la valeur des échanges visés par les mesures de facilitation des échanges (à l'importation et à l'exportation) mises en œuvre pendant la période considérée était estimée à 1 219,0 milliards d'USD (contre 977,2 milliards d'USD dans le dernier rapport).

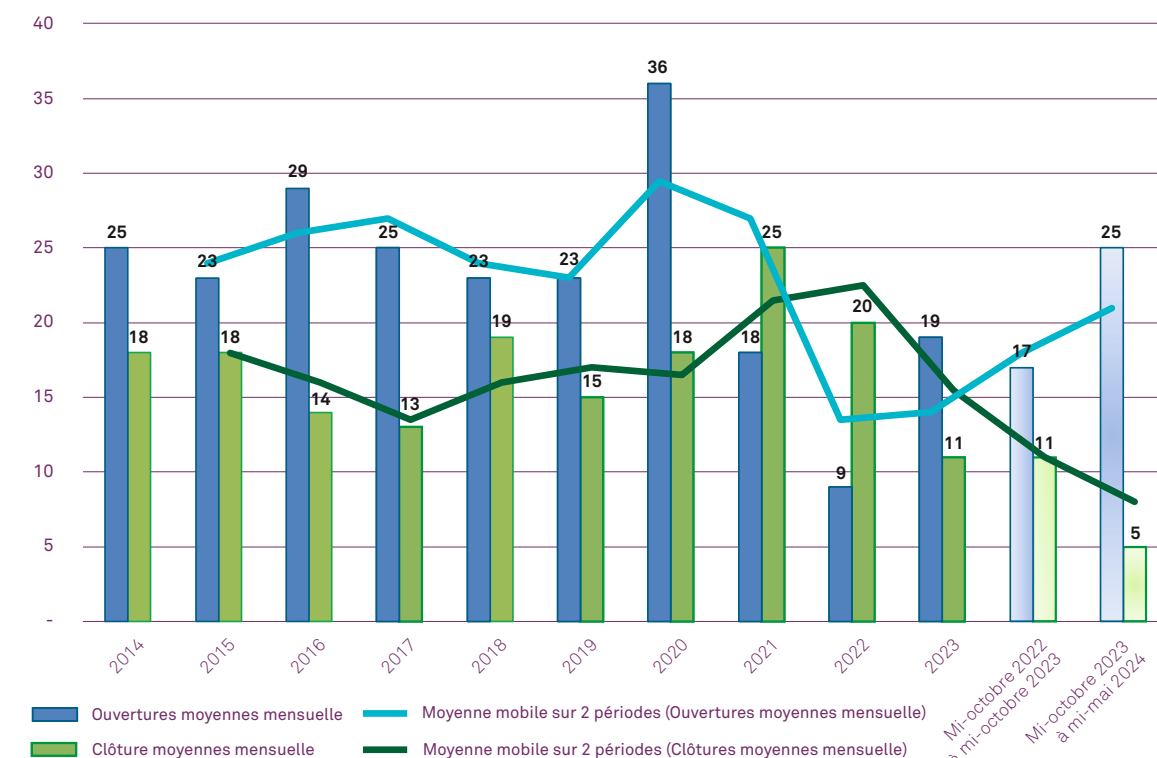
Mesures correctives commerciales

Au cours de la période à l'examen, 205 mesures correctives commerciales (172 ouvertures d'enquêtes et 33 clôtures) ont été enregistrées pour les Membres de l'OMC, ce qui représente 43,3% de l'ensemble des mesures liées au commerce relevées. Les mesures antidumping restaient les mesures correctives commerciales les plus fréquentes, avec 70,3% de toutes les ouvertures d'enquêtes et 93,9% de toutes les clôtures.

Après avoir atteint un niveau record en 2020, le nombre mensuel moyen d'ouvertures d'enquêtes a diminué ces dernières années. Il a cependant augmenté pendant la période considérée (24,6). Près de 90% de ces enquêtes ont été ouvertes par des économies du G20. Le nombre mensuel moyen de suppressions de mesures correctives commerciales enregistré pendant la période à l'examen était de 4,7, soit le nombre le plus faible enregistré depuis 2014 (graphique 5).

La valeur des échanges visés par les enquêtes en matière de mesures correctives commerciales ouvertes pendant la période considérée s'élevait à 56,1 milliards d'USD (contre 24,6 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel), soit 0,2% de la valeur des importations mondiales de marchandises. En ce qui concerne les clôtures, les échanges visés étaient évalués à 2,5 milliards d'USD (contre 15,5 milliards d'USD dans le dernier rapport), soit, 0,01% de la valeur des importations mondiales de marchandises.

Graphique 5 Nombre moyen d'ouvertures et de clôtures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales, par mois, de 2014 à la mi-mai 2024



Note: Les valeurs ont été arrondies.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Autres mesures commerciales et liées au commerce

Les autres mesures commerciales et liées au commerce comprennent les mesures qui ne sont ni des mesures de facilitation des échanges, ni des mesures correctives commerciales. Elles peuvent généralement être considérées comme restreignant les échanges.⁶ Au total, 99 nouvelles mesures de cette nature ont été enregistrées pour les Membres de l'OMC et les observateurs pendant la période considérée (20,9% de l'ensemble des mesures enregistrées), ce qui représente une moyenne de 14,1 mesures mises en œuvre par mois (graphique 6).

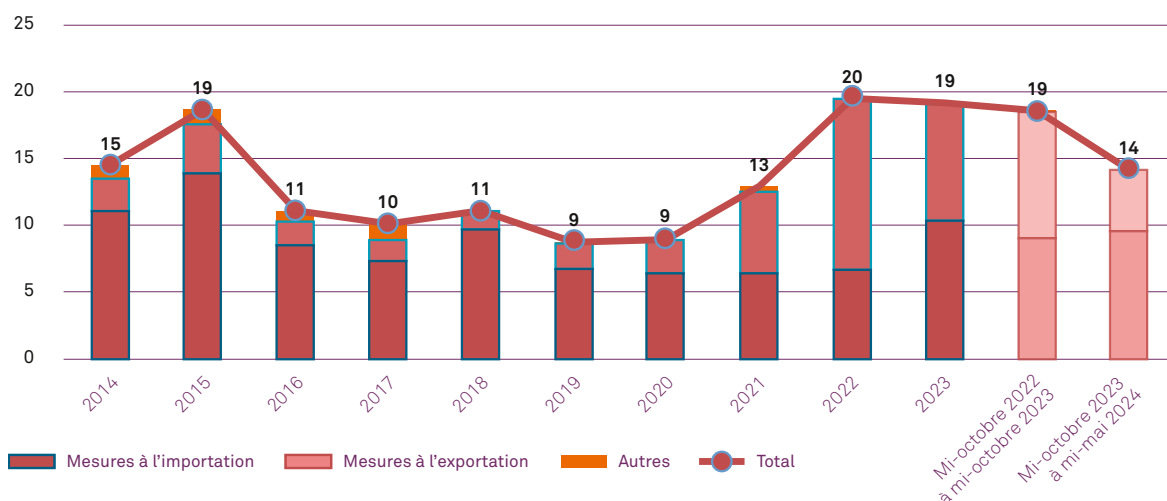
La plupart de ces mesures ont été prises à l'importation (67,7%) et consistaient principalement en une hausse des droits de douane, puis en l'imposition de contingents tarifaires et de procédures douanières plus strictes. Le nombre de restrictions à l'importation (67) a dépassé le nombre de restrictions à l'exportation (32) pendant la période considérée, à l'inverse de la tendance observée entre 2021 et 2023.

La valeur des échanges visés par d'autres mesures à l'importation mises en œuvre pendant la période considéré était estimé à 247,9 milliards d'USD (contre 178,0 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel), soit 1,0% de la valeur des importations mondiales de marchandises (graphique 4). Les échanges visés par d'autres mesures à l'exportation appliquées pendant la période à l'examen étaient estimés à 185,7 milliards d'USD (contre 159,1 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel), soit 0,7% de la valeur des exportations mondiales de marchandises.

Globalement, la valeur des échanges visés par d'autres mesures commerciales et liées au commerce (à l'importation et à l'exportation) mises en œuvre pendant la période considérée était estimée à 433,6 milliards d'USD (contre 337,1 milliards d'USD dans le dernier rapport annuel).

⁶ Il convient souvent de faire preuve de davantage de prudence et de nuance à l'égard d'une mesure commerciale qualifiée de "restrictive". Par exemple, certaines mesures peuvent avoir été introduites pour répondre directement à des mesures prises par d'autres. Certaines délégations font valoir qu'il est important de considérer plus globalement les raisons qui motivent la mise en œuvre de certaines mesures commerciales.

Graphique 6 Nombre moyen d'autres mesures commerciales et liées au commerce mises en œuvre par mois et par type, de 2014 à la mi-mai 2024



Note: Les valeurs ont été arrondies. Les données révisées reflètent les modifications apportées à la base de données sur le suivi du commerce (TMDB) en vue de préciser et de mettre à jour les renseignements disponibles. Les autres données se rapportent aux mesures, y compris les modifications administratives, qui peuvent toucher à la fois les importations et les exportations.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Nombre de mesures restrictives à l'importation

Le nombre de restrictions à l'importation en vigueur connaît une augmentation régulière depuis 2009 – en valeur et en pourcentage des importations mondiales. Pour 2023, la valeur des échanges visés par des restrictions à l'importation en vigueur était estimée à 2 229 milliards d'USD⁷, ce qui représente 9,5% des importations mondiales totales. Pour 2024⁸, la valeur des échanges visés par des restrictions à l'importation en vigueur était estimée à 2 272 milliards d'USD, soit 9,7% des importations totales.

L'encadré ci-après présente les évolutions relatives aux mesures commerciales visant les produits alimentaires, les aliments pour animaux et les engrais mises en œuvre depuis la fin du mois de février 2022.

Encadré 1 Évolution relative au commerce des produits alimentaires, des aliments pour animaux et des engrais

Le suivi du commerce de l'OMC a été axé sur les mesures commerciales appliquées aux produits agricoles en réponse à la guerre en Ukraine, déclenchée le 24 février 2022. À l'origine, comme indiqué en outre dans les rapports de suivi du commerce, la guerre était le principal motif de l'introduction de mesures commerciales à l'exportation et à l'importation de produits alimentaires, d'aliments pour animaux et d'engrais. Récemment, il est devenu plus difficile de lier directement ces mesures à la guerre en Ukraine. Divers événements dus aux changements climatiques ont, directement ou indirectement, entraîné une augmentation de certaines mesures commerciales, en particulier des restrictions à l'exportation. D'autres facteurs, y compris des pressions inflationnistes et l'incertitude de l'offre, ont probablement aussi contribué à la hausse des restrictions des exportations.

Restrictions à l'exportation de produits alimentaires, d'aliments pour animaux et d'engrais

Depuis la fin du mois de février 2022, le Secrétariat de l'OMC a recensé 140 mesures de restriction des exportations de produits agricoles introduites par 39 Membres et 8 observateurs. À la mi-juin 2024, 70 de l'ensemble des restrictions à l'exportation identifiées avaient été supprimées, de sorte que le nombre de restrictions en vigueur est tombé à 70.

La valeur des échanges visés par les mesures de restriction des exportations mises en place par tous les Membres de l'OMC et les observateurs est estimée à 138,2 milliards d'USD. La valeur des échanges faisant l'objet de mesures de restriction des exportations abrogées est estimée à 120,5 milliards d'USD. Ainsi, les échanges visés par des restrictions à l'exportation toujours en place se chiffrent à 17,7 milliards d'USD, selon les estimations.

Le taux d'introduction de nouvelles restrictions à l'exportation a nettement diminué dernièrement. Des restrictions continuent de viser un large éventail de produits agricoles, dont les oignons, le riz, le sucre, l'huile d'olive, les semences et le maïs. La nature des restrictions à l'exportation reste variée et comprend des interdictions d'exporter, des contingents, des droits de douane, des prescriptions en matière de licences et d'autres restrictions.

7 Seules les mesures à l'importation pour lesquelles les codes du SH étaient disponibles ont été prises en compte dans le calcul. Les chiffres cumulés ne prennent pas en compte les mesures pour lesquelles les dates d'ouverture et de clôture interviennent toutes deux pendant la période à l'examen. Les estimations sont également subordonnées à la disponibilité des dates d'expiration des mesures de restriction à l'importation et des codes SH des produits visés.

8 Sur la base des restrictions à l'importation enregistrées jusqu'au 15 mai 2024.

Mesures de facilitation des échanges de produits alimentaires, d'aliments pour animaux et d'engrais

Depuis le début de la guerre en Ukraine, le Secrétariat de l'OMC a recensé 111 mesures de facilitation des importations visant divers produits agricoles, adoptées par 68 Membres et 3 observateurs. Parmi ces mesures, 61 avaient été supprimées ou étaient arrivées à expiration à la mi-juin 2024. Actuellement, 50 mesures de facilitation des importations restent en place.

Depuis le 24 février 2022, la valeur des échanges visés par les mesures de facilitation des importations introduites est estimée à 133,1 milliards d'USD. La valeur des échanges visés par des mesures de facilitation des importations abrogées est estimée à 63,3 milliards d'USD. Par conséquent, les échanges faisant l'objet de mesures de facilitation des importations toujours en place se chiffrent à 69,8 milliards, d'après les estimations.

Le taux d'introduction de nouvelles mesures de facilitation des importations a continué à diminuer pendant la période considérée. Ces mesures concernent un large éventail de produits agricoles, dont les huiles végétales, les céréales, le riz, les viandes et la volaille, ainsi que les engrais. Elles incluent la réduction des droits d'importation, l'augmentation des contingents d'importation, l'introduction de contingents en franchise, des exemptions des taxes sur la valeur ajoutée, ainsi que la levée des prescriptions en matière de permis d'importation.

Source: Secrétariat de l'OMC.

1.3 Soutien économique général

L'établissement de rapports sur les mesures générales de soutien économique fait partie de l'exercice de suivi du commerce depuis sa création en 2008, après la crise financière mondiale. La fréquence de l'adoption de telles politiques et la transparence les entourant sont extrêmement variables. L'exercice de suivi du commerce n'implique aucun jugement quant à la compatibilité de ces mesures avec les règles de l'OMC. Si ces mesures – qu'elles soient prises dans le cadre d'une stratégie commerciale globale ou pour contribuer à répondre d'urgence à une crise – peuvent avoir une certaine incidence sur le commerce, il est souvent difficile de déterminer sans ambiguïté qu'elles affectent les échanges (et dans quelle mesure) ou qu'elles faussent la concurrence.

Un rapport de 2022 établi par la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et l'OMC⁹ conclut que les subventions sont courantes dans tous les secteurs et qu'elles sont utilisées par les pays à tous les stades de développement. Elles prennent de nombreuses formes et affectent tous les pays. D'après le rapport, la plupart des échanges de marchandises portent sur des produits et des marchés faisant intervenir au moins une entreprise subventionnée. Les entités nationales et infranationales accordent des subventions sous diverses formes, notamment des subventions directes, des incitations fiscales et des conditions favorables pour le financement, l'énergie, le foncier ou d'autres intrants. De nombreuses subventions visent explicitement à corriger les défaillances du marché, ce qui peut se révéler efficace. Beaucoup d'autres, en revanche, sont conçues de telle sorte qu'elles ne contribuent guère à la réalisation de leur objectif déclaré, ou qu'elles le font à un coût intérieur élevé ou avec des effets néfastes sur les biens communs mondiaux et sur les autres pays. Le rapport de 2022 indique également que la coopération internationale peut jouer un rôle important pour réduire le recours global aux subventions et en améliorer la conception.

D'après les informations communiquées par les Membres de l'OMC et identifiées par le Secrétariat, le nombre de nouvelles mesures générales de soutien économique introduites par les gouvernements a nettement augmenté au cours de la période considérée. En réponse à une demande de renseignements formulée par la Directrice générale au titre de l'exercice de suivi du commerce le 6 mars 2024, 37 Membres ont communiqué volontairement des données sur 224 mesures générales de soutien économique. Les recherches menées par le Secrétariat lui-même laissent entendre que de nombreuses autres mesures de soutien risquant d'avoir des répercussions importantes pour le commerce ont été mises en œuvre par des Membres de l'OMC.

La plupart de ces mesures de soutien visaient les énergies propres, y compris les technologies de décarbonation, les sources d'énergie renouvelable – comme l'éolien, le solaire et la géothermie – et les technologies liées à l'hydrogène propre. D'autres mesures ciblaient les combustibles fossiles et les énergies non renouvelables, ainsi que les entreprises d'extraction du charbon et les carburants pour automobile non renouvelables. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour soutenir l'agriculture, les exploitants agricoles et le secteur alimentaire, comme des réductions du prix des machines, des programmes d'État fournissant des engrais aux agriculteurs et des subventions directes pour des produits spécifiques tels que le maïs et les fèves de soja.

De nombreuses mesures de soutien visaient le développement des véhicules électriques, notamment dans le cadre de programmes d'innovation, de recherche et de développement technologiques, par un soutien à la production de voitures et de batteries, et au moyen de réductions fiscales sur les voitures électriques. D'autres mesures concernaient les petites entreprises, les entreprises naissantes, les PME ou des filières spécifiques. Diverses mesures communiquées par les gouvernements étaient liées aux effets directs et indirects de la guerre en Ukraine.

Globalement, le suivi régulier des mesures générales de soutien économique a permis de rendre compte du moment où ces politiques étaient mises en œuvre. La pandémie de COVID-19 et la crise alimentaire qui a immédiatement suivi le début de la guerre en Ukraine ont toutes les deux illustré des choix politiques étroitement liés aux événements. Les Membres de l'OMC ont en outre manifesté un très vif intérêt pour ce qui était de comprendre les tendances de la mise en œuvre de mesures de soutien économique. Récemment, les questions entourant diverses subventions et la politique industrielle ont suscité un intérêt croissant d'une manière générale, ainsi que dans les discussions entre les Membres de l'OMC, et elles nécessiteront un suivi continu.

9 Banque mondiale, FMI, OCDE et OMC (2022), Subventions, commerce et coopération internationale. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/repintcoosub22_f.pdf.

L'encadré ci-après donne un aperçu de la situation des mesures commerciales mises en place en réponse à la pandémie de COVID-19.

Encadré 2 - Mesures commerciales et liées au commerce en rapport avec la COVID-19 en ce qui concerne les marchandises¹⁰

Depuis le début de la pandémie en mars 2020, 461 mesures commerciales et liées au commerce ont été mises en œuvre par les Membres de l'OMC et les observateurs pour les marchandises, dont 256 (55,5%) visaient à faciliter les échanges et 205 (44,5%) pouvaient être considérées comme restreignant les échanges.^a Les Membres ont continué d'éliminer progressivement les mesures liées à la pandémie. D'après les renseignements reçus par le Secrétariat, à la mi-mai 2024, 141 (55,1%) mesures de facilitation des échanges liées à la COVID-19 et 178 (86,8%) mesures restrictives pour le commerce avaient été abrogées.

La plupart des mesures de facilitation des échanges liées à la COVID-19 (82,8%) introduites depuis le début de la pandémie concernaient les importations, tandis que la plupart des mesures restrictives pour le commerce (85,4%) visaient les exportations.

Mesures de soutien économique liées à la COVID-19

Le nombre de mesures de soutien liées à la COVID-19 mises en place depuis le début de la pandémie dépasse largement l'activité observée suite à la crise financière mondiale. Le Secrétariat de l'OMC a enregistré au moins 1 809 mesures de soutien économique liées à la COVID-19 mises en place par 113 Membres de l'OMC et 7 observateurs depuis le début de la pandémie. Parmi elles, à la mi-mai 2024, 1 164 (64,3%) avaient été communiquées directement au Secrétariat. Plus de la moitié de ces mesures (58,4%) ont été introduites par des économies du G20.

Au cours de la période considérée, quelques mesures de soutien liées à la pandémie ont été mises en place, principalement sous la forme de prorogations, de renouvellements ou d'abrogations de mesures.

a Ces mesures restrictives ont été mises en œuvre en lien avec certaines questions de santé. Dans le cadre de leur suivi et de leur enregistrement, elles n'ont jamais été décrites comme étant incompatibles avec les règles de l'OMC. Il est tout aussi significatif que les délégations aient largement soutenu cette catégorisation, car elle précisait la nature des mesures prises en réponse à la pandémie.

Source: Secrétariat de l'OMC.

¹⁰ Les mesures mises en œuvre dans le contexte de la pandémie peuvent être consultées à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/covid19_f/covid19_f.htm.